

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 09 – 01 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA COBAS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX  
Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX  
Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU  
Maryse LALANDE donne procuration à David DELIGEY  
Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD  
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS  
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ  
Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL  
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

L'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999, Article 40) dispose que « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2017 de notre Communauté d'agglomération et mesurer le champ de ses compétences et interventions, au travers du rapport d'activités 2017 de la COBAS qui vous a été transmis sur clé USB, et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Les délégués de Gujan-Mestras à la COBAS, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : NON SOUMIS A UN VOTE**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le... 25 septembre 2018  
GUJAN-MESTRAS le... 25 septembre 2018